
**Comment trouver des
dossiers de divorce du
comté de York**

211 Guide de recherche**Dernière mise à jour
Février 2018**

Les dossiers de divorce sont d'ordinaire conservés au palais de justice du comté ou district où s'est tenue l'audience de divorce. Ils peuvent comprendre la requête en divorce, des affidavits, le jugement conditionnel (*decree nisi*) et le jugement irrévocable (*decree absolute*). Certains peuvent également renfermer des interrogatoires préliminaires, des documents relatifs à la garde des enfants, des copies des certificats de mariage et des photographies des divorcés. Pour les divorces prononcés ailleurs que dans le comté de York, voir le *Guide de recherche 210 : Comment trouver un dossier de divorce en Ontario*.

POUR COMMENCER**ÉTAPE 1 : Que cherchez-vous?****Le dossier d'un divorce ayant eu lieu avant 1930?**

Nous n'avons pas ces dossiers en notre possession. Jusqu'en 1930, seul le Parlement fédéral pouvait accorder un divorce en Ontario au moyen d'une résolution ou d'une loi du Parlement. Les couples devaient faire en sorte qu'un projet de loi d'initiative parlementaire (c'est-à-dire un projet de loi émanant d'un député qui le présentait devant la Chambre des communes) demande qu'on leur accorde le divorce.

Tous les divorces accordés par le Parlement fédéral sont indexés sur le site Web de Bibliothèque et Archives Canada; [cliquez ici pour consulter le site Web de Bibliothèque et Archives Canada](#). Les divorces prononcés entre 1867 et 1930 sont aussi indexés dans le répertoire *Index to Canadian Parliamentary Divorces, 1867-1930* de J. Brian

Gilchrist et Nancy J. Duffy. Ce répertoire est disponible dans la salle de lecture des Archives publiques de l'Ontario et dans les grandes bibliothèques publiques.

Les résolutions et les lois du Parlement fédéral ont été publiées, et la plupart des grandes bibliothèques devraient en avoir un exemplaire. Pour en savoir plus à ce sujet, [cliquez ici pour consulter le site Web de Bibliothèque et Archives Canada](#). Pour obtenir (à des fins juridiques) une copie certifiée conforme de la résolution ou de la loi du Parlement relativement à un divorce, vous devez communiquer avec le :

Bureau du légiste et conseiller parlementaire

Sénat du Canada

1310-40, rue Elgin

Ottawa ON K1A 0A4 – Téléphone : 613 992-2416

Une copie certifiée conforme du jugement conditionnel ou du jugement irrévocable d'un divorce dont la procédure a été entamée entre 1931 et juin 1981?

Vous faut-il une copie certifiée conforme du document juridique rendant un divorce définitif? Dans un tel cas, veuillez passer à l'**ÉTAPE 2**. Pour les divorces prononcés en Ontario, mais ailleurs que dans le comté de York, voir le *Guide de recherche 210 : Comment trouver un dossier de divorce en Ontario*.

Une copie certifiée conforme du jugement conditionnel ou du jugement irrévocable d'un divorce dont la procédure a été entamée entre juin 1981 et 1986?

À partir de juin 1980, le palais de justice de Newmarket a traité les divorces pour la municipalité régionale de York. Le palais de justice de Toronto a continué à traiter les divorces pour le Toronto métropolitain (maintenant la ville de Toronto).

Vous faut-il une copie certifiée conforme du document juridique rendant un divorce définitif? Veuillez passer à l'**ÉTAPE 2**.

Pour les divorces qui ont eu lieu dans la municipalité régionale de York, veuillez contacter le palais de justice de Newmarket (les coordonnées se trouvent à la fin de ce guide).

Le dossier au complet d'un divorce dont la procédure a été entamée entre 1931 et 1986?

Les dossiers de divorce peuvent comprendre la requête en divorce, des affidavits, le jugement conditionnel et le jugement irrévocable. Certains peuvent également renfermer des interrogatoires préliminaires, des documents relatifs à la garde des enfants, des copies des certificats de mariage et des photographies des divorcés.

Si c'est cela que vous cherchez, veuillez passer à l'**ÉTAPE 3**. Pour les divorces prononcés en Ontario, mais ailleurs que dans le comté de York, voir le *Guide de recherche 210 : Comment trouver un dossier de divorce en Ontario*.

Le dossier au complet d'un divorce jugement conditionnel ou irrévocable dont la procédure a été entamée après 1986?

Pour le dossier d'un divorce prononcé en 1987 ou par la suite, vous devez vous rendre au palais de justice où la demande de divorce a été déposée. Veuillez contacter le palais de justice de Newmarket (pour la municipalité régionale de York) ou celui de Toronto (pour la ville de Toronto); les coordonnées se trouvent à la fin de ce guide.

ÉTAPE 2 : Comment obtenir la copie certifiée conforme d'un jugement conditionnel ou irrévocable

Les dossiers de divorces que détiennent les Archives sont entreposés sur un site externe. Commander le dossier, et copier et certifier le jugement peut prendre jusqu'à **14 jour ouvrables**. Le coût d'une certification est 33\$, plus la TVH. Nous pouvons vous expédier la copie certifiée par la poste, ou vous pouvez venir la chercher aux Archives.

Si vous connaissez le numéro de dossier, la localité où se trouve le palais de justice, l'année du divorce et les noms des deux parties, [cliquez ici pour envoyer une demande par courriel aux Archives publiques de l'Ontario](#) ou téléphonez au 416 327-1600 (numéro sans frais en Ontario : 1 800 668-9933). Nous vous contacterons à propos du paiement une fois le document prêt.

Si vous ne disposez **pas** de ces données, veuillez passer à l'**ÉTAPE 3**.

ÉTAPE 3 : Comment rassembler les données nécessaires pour trouver un dossier de divorce

Pour que le personnel des Archives publiques puisse récupérer un dossier à votre demande, il faut que vous fournissiez le numéro de dossier, la localité du palais de justice, l'année du divorce et les noms des deux parties.

Après 1930, la Cour suprême de l'Ontario a eu le pouvoir de prononcer les divorces. Les Archives publiques de l'Ontario détiennent les dossiers de divorce pour le comté de York de 1931 à juin 1981, et ceux de la ville de Toronto et de la municipalité régionale de York de juin 1981 à 1986.

Voici comment procéder pour trouver le numéro de dossier, la localité du palais de justice et l'année d'un divorce :

Pour les divorces dont la procédure a été entamée entre 1931 et juin 1968 :

Après 1930, la Cour suprême de l'Ontario a eu le pouvoir d'accorder un divorce. Les Archives publiques de l'Ontario détiennent tous les dossiers de divorce du comté de York datant de 1931 à 1979. Il en existe un répertoire, consultable sur microfilm dans la salle de lecture des Archives publiques de l'Ontario.

Les inscriptions dans le répertoire sont classées d'abord selon l'année, puis selon la première lettre du nom de famille, puis selon la date exacte à laquelle le jugement irrévocable a été accordé. Voir le Tableau 1 ci-dessous.

**Tableau 1: Répertoire des jugements irrévocables de divorce du comté de York
établi par la greffe de la Cour suprême – S Série RG 22-5815
(consultable sur microfilm dans la salle de lecture des Archives publiques)**

Année du divorce	Bobine de microfilm
1931–1940	MS 5041
1941–1945	MS 5042
1946–1949	MS 5043
1950–1952	MS 5044
1953–1954	MS 5045
1955–1956	MS 5046
1957–1958	MS 5047
1959–1960	MS 5048
1961–1962	MS 5049
1963–1964	MS 5050
1965–1966	MS 5051
1967–1968	MS 5052
1969–1970	MS 5053
1971	MS 5054
1972	MS 5055
1973	MS 5056
1974	MS 5057
1975	MS 5058
1976	MS 5059
Déc. 1976–1977	MS 5060

Année du divorce	Bobine de microfilm
1979	MS 7194
1980	Consultez le personnel de référence

Si vous trouvez le nom du couple, notez :

- le numéro de dossier et l'année où la procédure de divorce a été entamée, qui figurent dans la colonne « Writ. No. » (p. ex., 1234/70 = dossier de divorce n^o 1234 de 1970); et
- la date où le jugement irrévocable a été accordé.

Une fois que vous disposez du numéro du dossier, de la localité du palais de justice et de l'année du divorce, veuillez passer à l'**ÉTAPE 4**.

Si vous ne trouvez PAS le nom du couple :

C'est peut-être parce que son divorce n'a pas eu lieu dans le comté de York. Pour voir si ce couple a présenté une requête en divorce dans le comté de York, reportez-vous à l'étape 5 du présent guide. Si le divorce a eu lieu ailleurs en Ontario, consultez le *Guide de recherche 210 : Comment trouver un dossier de divorce en Ontario*.

Bien que ce soit moins probable, il se peut également que le divorce ait été accordé au moyen d'une résolution ou d'une loi du Parlement. Pour plus d'information, reportez-vous à la section sur les divorces **antérieurs à 1930**, figurant au début du présent guide.

Pour les divorces dont la procédure a été entamée entre juillet 1968 et aujourd'hui :

Si vous recherchez le divorce d'une autre personne, consultez la section sur les divorces dont la procédure a été entamée entre 1931 et juin 1968, ci-dessus.

Si vous recherchez les documents pour votre propre divorce, ou si vous vous représentez la succession d'une des deux parties au divorce, *contactez le Bureau d'enregistrement des actions en divorce*. Il s'agit d'un répertoire pancanadien des actions en divorces entamées dans les tribunaux du Canada depuis juillet 1968. Vous pouvez appeler le Bureau d'enregistrement au numéro ci-dessous, et laisser un message comprenant votre nom au complet à la naissance et votre date naissance, le nom et la date de naissance de votre ex-conjoint, la date du mariage et la date approximative du mariage. Vous pouvez également visiter le site Web du Bureau d'enregistrement, imprimer le formulaire de demande de recherche, et le faire parvenir à l'adresse ci-dessous; [cliquez ici pour visiter le site Web du Bureau d'enregistrement](#).

Si le Bureau d'enregistrement identifie un divorce qui correspond aux renseignements fournis, il vous communiquera le numéro du tribunal où le divorce a eu lieu, ainsi que le *numéro de dossier* et *l'année* dont vous avez besoin pour obtenir votre dossier de divorce. Veuillez noter que le Bureau d'enregistrement ne peut pas confirmer le statut d'une procédure en divorce ou vous fournir des documents juridiques.

Voici les coordonnées du Bureau d'enregistrement :

Ministère de la Justice
Bureau d'enregistrement des actions en divorce
284, rue Wellington
Ottawa ON Canada
K1A 0H8
613 957-4519

Une fois que vous aurez obtenu ces renseignements du Bureau d'enregistrement, passez à l'étape 4 ci-dessous., .

ÉTAPE 4 : Comment commander un dossier de divorce datant de 1931 à 1986 aux Archives publiques de l'Ontario

Une fois que vous connaissez le numéro de dossier, l'année où la procédure de divorce a été entamée, la date à laquelle le divorce a été prononcé ainsi que le comté ou le district où il a eu lieu, vous avez les données nécessaires pour commander le dossier de divorce.

Les dossiers de divorce des Archives publiques sont conservés hors site et il faut un minimum d'un jour ouvrable pour les récupérer. Sachez que vous ne pouvez consulter les dossiers originaux que dans la salle de lecture des Archives publiques, à Toronto. Vous pouvez commander des copies certifiées conformes par téléphone, si vous savez quels documents il vous faut.

Pour demander un dossier de divorce, veuillez contacter les Archives publiques de l'Ontario. Leurs coordonnées sont données à la fin du présent guide.

ÉTAPE 5 : Si vous n'arrivez pas à trouver un dossier de divorce du comté de York

Pour déterminer si l'un ou l'autre des conjoints a présenté une requête en divorce dans le comté de York, suivez les instructions suivantes :

Pour les divorces dont la procédure a été entamée entre 1931 et mai 1968 :

Il existe un répertoire de toutes les actions civiles du comté de York entendues en Cour suprême, qui peut être consulté dans la salle de lecture des Archives publiques de l'Ontario. Reportez-vous au Tableau 2 ci-dessous, pour savoir sur quelle bobine de microfilm chercher.

Pour les années allant de 1930 à 1968, les inscriptions sur la bobine sont classées par ordre alphabétique selon la première lettre du nom de famille du plaignant. Dans les années postérieures à 1968, les noms sont placés dans des colonnes en retrait et classés par ordre alphabétique selon la première voyelle **suivant** la première lettre du nom de famille, puis selon le numéro de dossier. Ces répertoires renferment **toutes** les actions civiles entendues en Cour supérieure (pas seulement les divorces); il est facile de repérer les causes de divorce parce que, dans la plupart des cas, les colonnes « Plaintiff » (plaignant) et « Defendant » (défendeur) ont le même nom de famille.

Tableau 2 : Répertoires de la Cour de Chancellerie et du Bureau central de la Cour suprême pour les actions civiles – Série RG 22-5809 (consultables sur microfilm dans la salle de lecture des Archives publiques)

Début de la procédure de divorce	Bobine de microfilm
1930–1932	MS 2615
1933–1935	MS 2616
1936–1938	MS 2617
1939–1942	MS 2618
1943–1946	MS 2619
1947–1950	MS 2620
1951–1953	MS 2621
1954–1956	MS 2622
1957–1958	MS 2623
1959–1960	MS 2627
1961–1962	MS 4088
1963–1964	MS 4088
1965–1966	MS 4089
1967	MS 4089
1968	MS 4709

Si vous trouvez mention du divorce, notez le **numéro de dossier** (figurant à droite de l'entrée) et l'**année** (figurant en haut de la page)

Ces dossiers sont conservés hors site, et il faut un minimum d'un jour ouvrable pour les récupérer. Remplissez une *Formule de demande pour dossiers et documents* pour obtenir un dossier d'action civile de la série RG 22-5800 (Dossiers des actions du Bureau central de la Cour suprême – Supreme Court Central Office Action Files).

Indiquez le numéro de dossier, l'année et le nom des parties en cause, et remettez le formulaire à un membre du personnel de référence.

Pour les divorces dont la procédure a été entamée entre juillet 1968 et 1978 :

Vous pouvez consulter les **Index des pétitions de divorce (RG 22-5814)** dans la salle de lecture des archives publiques de l'Ontario. [Cliquez ici pour demander à consulter les index; mentionnez le numéro de série RG 22-5814, l'année que vous souhaitez rechercher, et la date où vous comptez venir consulter les index.](#) Pour chaque année, les inscriptions à l'index sont classées selon le nom de famille du couple. Si vous trouvez le divorce, notez le numéro de dossier (à droite de l'inscription) et l'année.

Pour les divorces dont la procédure a été entamée entre 1979 et juin 1981 :

Contactez le palais de justice de Toronto afin de consulter les index (les coordonnées se trouvent à la fin de ce guide).

Pour les divorces dont la procédure a été entamée entre juin 1981 et aujourd'hui :

Contactez le palais de justice de Newmarket (pour la municipalité régionale de York) ou celui de Toronto (pour la ville de Toronto) afin de consulter les index (les coordonnées se trouvent à la fin de ce guide).

Coordonnées des palais de justice

Pour les index pour le **comté de York**, 1979-juin 1980, les index pour **Toronto**, juin 1981-1986 et les index et dossiers de divorce pour **Toronto**, 1987-présent, contactez :

Palais de justice de Toronto

Bureau du droit de la famille
Cour supérieure de justice
393, avenue University
10^e étage
Toronto, Ontario M5G 1E6
416 327-2064 2

Pour les index et les dossiers de divorce pour la **Municipalité régionale de York**, juin 1981-1986, et les index et dossiers de divorce pour la **Municipalité régionale de York**, 198-présent, contactez :

Palais de justice de Newmarket

Bureau du droit civil
Bureau 2025
50, rue Eagle Ouest
Newmarket, Ontario L3Y 6B1
905 853-4809

POUR NOUS JOINDRE

À votre service

Même si nous ne pouvons pas faire la recherche pour vous en ce qui concerne les dossiers de divorce, nos archivistes de référence sont prêts à vous aider. Vous pouvez les appeler ou leur envoyer vos demandes par la poste ou par courriel. Mieux encore, vous pouvez vous rendre aux Archives publiques de l'Ontario.

Coordonnées

Téléphone : 416 327-1600 ou 1 800 668-9933 (sans frais en Ontario)

Télécopieur : 416 327-1999

Courriel : [cliquer ici pour nous envoyez un courriel](#)

Adresse : Archives publiques de l'Ontario, 134, boulevard Ian Macdonald,
Toronto ON
M7A 2C5

Site Web

Pour vous renseigner sur les collections des Archives publiques de l'Ontario et accéder aux guides de recherche et à d'autres matériels utiles mis à la disposition des clients par l'entremise des Archives publiques, veuillez vous rendre à notre site web; [cliquez ici pour consulter notre site Web.](#)

Service à la clientèle et guides de recherche

Les Archives publiques de l'Ontario ont publié une série de guides de recherche détaillés sur une variété de sujets particuliers. Pour d'autres renseignements à ce sujet, allez au site des Archives publiques et, à la page d'accueil, cliquez sur « Accédez à nos collections », puis sélectionnez « Guides et outils de recherche ».

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2011

Les renseignements de ce site sont fournis à titre de service au public. Bien que nous nous efforcions de faire en sorte que l'information soit à jour et exacte, des erreurs surviennent parfois. Nous ne pouvons donc pas garantir que l'information est exacte. Les lecteurs devront si possible vérifier l'information avant de s'en servir.